

Communiqué de presse

Le label BackSafe débarque dans le secteur Horeca !

22.02.2016

L'AWSR lance le label BackSafe dans l'Horeca. Au programme : du matériel de sensibilisation et des actions sur mesure pour les cafés, restaurants et salles de banquet qui s'engagent à sensibiliser leurs clients à rentrer en toute sécurité. Douze établissements wallons sont officiellement labellisés aujourd'hui.

Depuis quelques mois, l'AWSR octroie le label BackSafe à tout type d'évènement festif qui prend des initiatives en faveur de la sécurité routière. Quinze festivals et bals étudiants ont été labellisés en 2015. Aujourd'hui, l'heure est venue de s'attaquer au secteur Horeca, avec le soutien de la Fédération Horeca Wallonie. Une première volée de 12 établissements vient tout juste d'être labellisée BackSafe. De nombreux autres lieux suivront dans les prochains mois.

Une approche intégrée

La labellisation comporte plusieurs critères comme la diffusion de messages de sensibilisation au sein de l'établissement, une offre variée d'alternatives aux boissons alcoolisées pour accompagner le repas, du personnel qualifié pour conseiller les boissons non alcoolisées les plus adaptées aux plats commandés, la possibilité pour les clients de tester leur alcoolémie, ...

Tous les services proposés sont annoncés de différentes manières dans les établissements afin que les clients n'hésitent pas à en profiter (enseigne, chevalets sur les tables, spot vidéo, ...).

Pour soutenir les établissements dans cette démarche, différents outils ont également été développés.

- **Matériel de sensibilisation spécifique**



L'AWSR a conçu différents supports pour coller aux particularités du secteur et sensibiliser la clientèle avant, pendant et après le repas. Ainsi, des **sets de table** fleuriront les tables des établissements BackSafe, rappelant qu'il existe des tas de solutions pour éviter de reprendre le volant si on a trop bu. Des **jeux à colorier** sont prévus pour occuper les enfants en attendant le repas et les inciter, ainsi que leurs parents, à bien s'attacher en voiture. Les clients pourront emmener leur bouteille de vin entamée dans

un « **drink-o-pack** », pour boire le dernier verre à la maison, ce qui permet de limiter les excès. En cas doute en fin de repas, ils auront la possibilité d'avoir une indication de leur alcoolémie via des **éthylotests jetables** ou un simulateur en ligne renseigné sur le set de table.

- **Formation sur mesure**

Une formation sur mesure a été développée en collaboration avec la Fédération Horeca Wallonie et un sommelier expérimenté. Offerte gratuitement par l'AWSR aux établissements labellisés, elle leur permettra de proposer aux clients les meilleures associations entre les plats de leur carte et des boissons non-alcoolisées. De cette manière, l'établissement pourra proposer une alternative variée aux boissons alcoolisées tout en prodiguant des conseils spécialisés à ses clients, principalement ceux qui reprendront le volant après le repas !

- **Infos sur les transports alternatifs**

Des informations sur les moyens alternatifs de retour à domicile seront disponibles dans les différents établissements : coordonnées d'une société de taxis, horaires des transports en commun, hébergements à proximité...

BackSafe, un label 100% wallon !

La création de ce label a été décidée par le Gouvernement Wallon suite aux recommandations du Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière. Maxime PREVOT, le Ministre wallon des Travaux publics et de la Sécurité routière, a chargé l'AWSR de mettre en place, gérer et promouvoir le label.

Le Ministre Maxime PREVOT se félicite du lancement du label BackSafe dans le secteur Horeca : « *BackSafe représente un outil important dans la sensibilisation du grand public. Je remercie dès lors le secteur Horeca pour son engagement. Le label BackSafe contribue à mon objectif de réduction du nombre de victimes sur les routes wallonnes mais permet également de mettre en place une dynamique positive dans laquelle chaque établissement et lieu festif s'investit pour la sécurité routière* ».

<p>L'AWSR est l'A.S.B.L qui œuvre pour la sécurité routière en Wallonie. Elle remplit 5 missions : l'organisation de campagnes de sensibilisation ; l'information et l'orientation des victimes ; le soutien de la politique de contrôle des services de Police ; la production et l'analyse de statistiques ; la présidence du Conseil supérieur Wallon de la Sécurité routière. L'AWSR est présidée par le Ministre wallon en charge de la Sécurité routière.</p>

Contacts Presse :

Belinda DEMATTIA – Porte-parole AWSR – 0498/048.361

Audrey JACQUIEZ - Porte-parole du Ministre Maxime PREVOT - 0497/161.861